

Délibération n°2023-008bis du 1^{er} février 2023
Portant sur la souscription d'un prêt-relais ou d'une ligne de trésorerie
Assainissement collectif
Remplace délibération 2023-008 pour erreur matérielle

L'an Deux Mille Vingt-trois, le premier février à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Pardoux-d'Arnet, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 26/01/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 43	Votants : 45	POUR : 45
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 10 / Absents : 7	Exprimés : 45	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, PIERRON, NOVAIS, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : GIRAUD LAJOIE à DUBSAY ; MORANÇAIS à TRIMOULINARD.

Excusés : LUQUET L, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, PLAS, D'HULSTER, BERGER, ROULLAND, CHAUSSAT.

Absents : DESCLOUX, JOULOT, SIMONET B, VERDIER, GALINDO, PERRIER F, WELZER.

Secrétaire de séance : Hervé TRIMOULINARD

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Les travaux d'assainissement du bourg de Mérinchal sont en voie d'achèvement. Le versement du solde des subventions devrait pouvoir être sollicité courant mars 2023. À cet effet, il est nécessaire de solder le marché en cours.

La contribution de la commune de Mérinchal sera également sollicitée à l'achèvement de l'opération.

À l'étude des comptes, bien que l'emprunt nécessaire au financement de l'opération soit perçu, la trésorerie du service est insuffisante au règlement des dépenses restantes, évaluées à 150 000 € TTC.

Afin de ne pas bloquer le service et permettre de solder l'opération rapidement, il est proposé au conseil communautaire de souscrire un prêt relais ou ligne de Trésorerie de 150 000 €. Une consultation d'établissements bancaires a été effectuée.

Le tableau ci-après présente les résultats de la consultation :

Organisme	Type de contrat	Conditions
Caisse d'Épargne	Ligne de Trésorerie	Taux : ESTER* + 0.69 %
		Commission : 150 €
		Durée : 6 mois
		Déblocage : quasi-immédiat
		Pénalités pour désengagement : 0.15% du montant non débloqué
	Coût au jour de l'offre	

ESTER : Taux interbancaires à court terme calculé par la BCE

023-200067593-20230201-2023-008bis-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACTE la souscription d'une ligne de trésorerie ;
- RETIENT la Caisse d'Épargne aux conditions sus-citées ;
- AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 02 février 2023
Pour copie conforme, le 02 février 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

